

LAS Elancourt, le 03 Février 2020

*Pas assez de Places
de Parking ?*



Au dernier CSE du 23 Janvier, la direction d'Elancourt nous a présenté une « charte Parking »...

Celle-ci a vocation à engager la responsabilité de chacun dans le respect des règles de sécurité en rappel du règlement intérieur... Si jusqu'ici tout peut sembler acceptable, un point en particulier a attiré notre désaccord avec celle-ci !

En effet, la charte prévoit :

« Le non-respect de la

charte d'utilisation du parking peut conduire à une exclusion temporaire ou définitive du parking.

Le cas échéant, la Direction se réserve le droit de faire appel aux Services de Police pour verbaliser les véhicules concernés. »



Nous pensons que le fonctionnement actuel du parking comporte des anomalies avec des zones à accès restreints dont l'existence est inéquitable car elles octroient des privilèges à certains salariés.

97 Places ont été créées en 2018, mais force est de constater qu'avec les recrutements intenses de ces dernières années, cela ne suffit pas ! Et c'est sans compter les 130 futurs nouveaux embauchés (actifs supplémentaires net) prévus en 2020 !



Avec ces sanctions, la direction se désengage de ses obligations et nous y voyons en plus un moyen insidieux de forcer les cadres à venir plus tôt afin de se garantir une place sûre, allongeant ainsi leur journée de travail ou à stationner à l'extérieur...



C'est pourquoi avant de faire une charte unilatéralement, nous demandons à la direction d'ouvrir des négociations en concertation avec les organisations syndicales et la CSSCT, en particulier sur l'utilisation des parkings restreints (A, P1, P2+).

En effet, si celle-ci permettait l'ouverture de ces places à tous, Thales DMS serait prêt à partager avec nous tous une centaine de places supplémentaires restreintes et libres. Nul doute que celles-ci rendraient l'utilisation du parking plus confortable !